DÉPARTEMENT DU LOT
VILLE DE GOURDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n° 33 du jeudi 19 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
le dix-neuf du mois de décembre à vingt heures,
le conseil municipal de Gourdon s'est assemblé
dans sa salle habituelle de l'hôtel de ville,
sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Maire,
en session ordinaire.

AR Prefecture
046-214601270-20241219-CM2412190110-DE
Reçu le 13/01/2025

Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de présents : 15
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de votants : 20
Date de la convocation : 5 décembre 2024
Date d'envoi par courrier électronique : 13 décembre 2024

ÉTAIENT PRESENTS (15) : **M. Jean-Marie COURTIN, Mme Nathalie DENIS, M. Michel FALANTIN, Mme Nicole BRUNEAU, M. Alain DEJEAN, Mme Josianne CLAVEL-MARTINEZ, M. Philippe DELCLAU, Mme Delphine COMBEBIAS, M. Lionel BURGER, M. Pascal CHARPENTIER, M. Jean-François VARGUES, Mme Nicole ESPAGNAT, M. Jean-Pierre COUSTEIL, M. Joël PÉRIÉ, M. Lionel MAURY,** ***formant la majorité des membres en exercice.***

ÉTAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR (5) ET ETAIENT ABSENTS (6) : **Mme Christine OUDET (pouvoir n° 1 à Mme Josianne CLAVEL-MARTINEZ), M. Jacques GRIFFOUL (pouvoir n° 1 à M. Philippe DELCLAU), M. Nicolas GARCIN (absent), Mme Cécile CASTELNAU (pouvoir n° 1 à M. Pascal CHARPENTIER), Mme Dominique SCHWARTZ (pouvoir n° 1 à Mme Nicole BRUNEAU), M. Nicolas QUENTIN (absent), Mme Fabienne GABET (absente), Mme Mélissa SÉVERIN (absente), M. Thomas MALBEC (absent), M. Patrick PARANT (pouvoir n° 2 à M. Alain DEJEAN), Mme Liliane ÉLICHABE(excusée sans pouvoir).**

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, assistait à la séance M. Guillaume LOISELEUR des LONGCHAMPS, rédacteur principal territorial.
M. Dominique MOREAUX, Directeur général des services de la commune de Gourdon, souffrant, était excusé auprès de Monsieur le Maire.

01-10 – Service de l'assainissement – Tarifs 2025 hors taxe

M. Alain DEJEAN propose au conseil municipal de fixer les tarifs du service de l'assainissement au 1er janvier 2025 tels que détaillés *infra.*

Une augmentation des tarifs de l'assainissement s'avère nécessaire afin de parer à la hausse des frais de fonctionnement induite, l'inflation générale et les coûts de traitement des eaux usées.

Ces tarifs s'entendent hors taxe :

Tarifs assainissement *hors taxe* – Proposition 2025

Redevance assainissement	**Tarifs 2024**	**Tarifs 2025**
Abonnement annuel assainissement	30,00 €	33,00 €
Redevance assainissement par mètre cube assaini	1,75 €	1,83 €

Prestations **1. Travaux de raccordement au réseau**	**Tarifs 2024**	**Tarifs 2025**
1.01 – Préparation du chantier – Commande, DI, DICT	330,00 €	330,00 €
1.02 – Branchement comprenant fournitures et travaux jusqu'à 5 mètres linéaires sur terrain nu	1100,00 €	1100,00 €
1.03 – Tranchée et fournitures au-delà de 5 mètres linéaires supplémentaires forfait	65,00 €	65,00 €
1.04 – Plus-value par mètre linéaire supplémentaire	33,00 €	33,00 €
1.05 – Si présence de rocher	Facturation au coût réel	Facturation au coût réel

Prestations **2. Contrôle du raccordement aux réseaux de collecte EU et EP, dans le cadre d'une vente immobilière**	**Tarifs 2024**	**Tarifs 2025**
2.01 – Visite du technicien et rédaction du rapport	200,00 €	200,00 €

AR Prefecture

046-214601270-20241219-CM2412190110-DE
Reçu le 13/01/2025

2.02 – Recherches supplémentaires (test à la fumée, passage caméra…)	Facturation au coût réel	Facturation au coût réel
Prestations **3. Dépotage à la station du Bléou**	**Tarifs 2023**	**Tarifs 2024**
3.01 – Dépotage de matières de vidange ou assimilées par m^3 dépoté	29,00 €	29,00 €
3.02– Dépotage de boues de station d'épuration par m^3 dépoté	38,00 €	38,00 €
Prestations **4. Prises d'eau à la station du Bléou**	**Tarifs 2024**	**Tarifs 2025**
4.01 – Forfait pour prise d'eau, prix par mètre cube	5,00 €	5.50 €
Taux de contribution du réseau eaux pluviales	**Pourcentage 2024**	**Pourcentage 2025**
Pourcentage du taux de contribution calculé sur la base des dépenses réelles de fonctionnement du service de l'assainissement (prestation payée par le budget principal au budget annexe)	10 %	10 %
Frais de réparation de canalisation suite aux dégâts causés par un tiers sur canalisation municipale	Facturation au coût réel de réparation (fourniture et main d'œuvre)	Facturation au coût réel de réparation (fourniture et main d'œuvre)

Ces tarifs sont valables pour les habitations individuelles. Dans le cas des autres immeubles (lotissements, habitats collectifs, groupement d'habitations, locaux commerciaux, etc…) comportant des sujétions particulières, les prestations sont calculées aux frais réels des travaux exécutés.

Lors de la réalisation des travaux, toute prestation supplémentaire ou non prévue fera l'objet d'un devis complémentaire.

Il convient d'en délibérer. […]

Appelé à s'exprimer le conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant par dix-neuf voix *pour* et une voix *contre* (M. Jean-Pierre COUSTEIL),

* fixe les tarifs du service de l'assainissement au 1er janvier 2025 tels que détaillés *supra*.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Le 23 décembre 2024.
Le Maire,
Jean-Marie COURTIN

Certifié exécutoire compte tenu :
* de la transmission en préfecture selon visa ci-dessus :
* de la publication selon visa ci-dessus.
Le Maire,
Jean-Marie COURTIN

MAIRIE DE GOURDON (LOT)

MAIRIE DE GOURDON (LOT)